

VERIFICATION DES TITRES D'ÉLIGIBILITÉ

Rapport du Bureau du Grand Conseil

Le Bureau du Grand Conseil s'est réuni le jeudi 1^{er} novembre 2018 pour prendre connaissance des pièces justificatives relatives à l'élection d'un nouveau député en remplacement d'un collègue démissionnaire.

Conformément à l'article 66, al.1 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) du 16 mai 1989, en cas de vacance de siège pendant la législature, le Secrétariat général du Grand Conseil invite le Bureau d'arrondissement à le repourvoir dans un délai de cinq semaines. Selon l'extrait du procès-verbal du Bureau électoral de l'arrondissement de l'Ouest lausannois, est déclaré élu au Grand Conseil :

M. Cédric WEISSERT, né le 15 octobre 1984, originaire de Winterthour (ZH), cadre bancaire de profession, domicilié Chemin de la Cocarde 5b, 1024 Ecublens, qui rejoint le groupe de l'Union démocratique du centre suite à la démission de M. Michel Miéville, indépendant.

En vertu de l'article 23, al. 3 de la loi sur le Grand Conseil (LGC) du 8 mai 2007, le Bureau, composé de Mmes et MM. Rémy Jaquier, Président, Nicolas Rochat Fernandez, 2^e Vice-Président, Laurence Creteigny, Martine Meldem, Etienne Räss et Valérie Schwaar, membres, a constaté la parfaite légalité de cette élection et vous propose de l'accepter telle que présentée.

Lausanne, le jeudi 1^{er} novembre 2018

Le rapporteur :
(Signé) Yves Ravenel
Premier Vice-Président